



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/87

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUET

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA REALISATION DE LA SIGNALÉTIQUE VOIE VERTE

Vu l'aménagement en cours de la voie verte Sud Ardennes par le Conseil départemental des Ardennes ;

Vu la section de la voie verte sur la commune de Vouziers ;

Considérant la mise en service de la voie verte prévue en juin 2023 ;

Considérant que l'implantation de la signalétique de jalonnement et de sécurité le long de la voie verte relève du Conseil départemental ;

Considérant que la signalétique de rabattement (lieux /points d'intérêts et informations pratiques) relève de chaque commune ;

Considérant la compétence « Actions de développement dont la promotion du tourisme » de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise ;

Vu la proposition de la Communauté de communes de mettre en œuvre un groupement de commandes à destination des communes traversées par la voie verte pour la passation et le suivi d'un marché de fournitures et de services pour la signalétique de rabattement ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de la signalétique de rabattement le long et aux abords de la voie verte,
- D'approuver le projet de convention de groupement de commandes annexée,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,

Fait en mairie le

Le Maire,
Yann DUGARD

